

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 avril 2023

Le conseil s'est réuni le 11 avril 2023 sous la présidence de Mme Guicheteau Maire

Etaient présents : Mmes Guicheteau, Pelluet, Aunay, Espanoche, Guyot, Marais, Queudeville MM Marie, Voisin, Calbris, Gossart, Horion, Jenvrin, Mare, Sandret

Approbation des comptes administratif de la commune :

Dépenses de fonctionnement :	785 992,70 €
Recettes de fonctionnement :	4 798 169,77 €
dont un excédent reporté de	3 739 782,86 €

Dépenses d'investissement :	487 853,31 €
Recettes d'investissement :	216 279,14 €
dont un déficit reporté de	271 574,17 €

Le conseil approuve avec 12 voix pour et 2 abstentions

Approbatons des comptes administratifs de lotissement :

Dépenses de fonctionnement :	43 432,49 €
Recettes de fonctionnement :	135 312,63 €

Dépenses d'investissement :	434 258,32 €
Recettes :	0,00 €
dont un déficit reporté de	434 258,32 €

Le conseil approuve à l'unanimité

Vote des taux :

A l'unanimité le conseil décide de ne pas augmenter les taux :

- taxes foncières sur les propriétés bâties : 33,89 %
- taxes foncières sur les propriétés non bâties : 17,53 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,86%

Vote des budgets :

- budget général de la commune :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 4 566 838,97 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 2 646 685,20 €

- budget général du lotissement :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 693 076,58 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 978 006,63 €

Contrat de maintenance :

Jusqu' au 31/12/2022, l'entretien des portes de l'église était assuré par l'entreprise « Miroiterie Flérienne ».

La « Miroiterie Flérienne » ayant cessé cette prestation, un devis a été demandé à la société « ABH » (société qui entretient l'ascenseur de la mairie).

La société « ABH » nous propose d'entretenir les portes de l'église et la porte de la mairie pour un montant de 445 € HT.

A l'unanimité le conseil accepte.

Personnel :

Suite au départ en retraite de Jean-François Lefevre au 31/12/2022, un nouvel agent a été embauché.

Nous devons donc :

- supprimer un poste d'agent technique principal 1ère classe en date du 01/01/2023.
- créer un poste d'agent technique en date du 22/02/2023.

A l'unanimité le conseil accepte.

Location de la salle pour l'association « Amis-Amis »

Le conseil avait accepté de mettre gratuitement la salle des fêtes à disposition de l'association organisatrice des « Thé dansant » pour une durée de six mois.

Au-delà, à l'unanimité le conseil accepte la location de la salle au tarif « réunions diverses » soit 48 € la demi-journée.

Infos diverses :

- La société GMTB doit établir un devis pour l'installation des lignes qui alimenteront les deux panneaux numériques.

- Jeux près de la salle des fêtes : le petit jeu a été démonté.

Les nouveaux jeux doivent être installés prochainement.

- Salle des associations : elle peut être louée pour diverses réunions, sans repas et pour un maximum de quarante personnes.